

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2018/19

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	24	24

<u>Date de la convocation :</u>	le 13 avril 2018
<u>Date d'affichage :</u>	le 27 avril 2018

Séance du 19 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf avril à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Marianne PARIGOT et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Jacques CAMUS, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEBOEUF, Denis MESSIO, Christophe PICARD, Patrick PEYR et Gérard WARIN.

Absents représentés : Monsieur Alain CARRIÈRE par Monsieur Didier BÉRANGER, Monsieur Jean-Claude GRANIER représenté par Monsieur Jacques CAMUS, Monsieur Florent MAZIÈRES représenté par Monsieur Christophe PICHARD.

Absents excusés : Madame Khristine FOYART, Messieurs Daniel FORGET, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY et Jackie TASSIN

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Avenant n°1 à la convention de mandat n°1710 – RESSONS SUR MATZ – rue de l'Amiral et rue du Moulin à Vent

Vu la convention de mandat conclue avec la commune de RESSONS SUR MATZ le 20 juillet 2017 pour les travaux d'enfouissement coordonné des réseaux rue de l'Amiral et rue du Moulin à Vent,

Considérant certaines contraintes liées au chantier, les montants communiqués au Comité Syndical du 19 avril 2018 nécessitent un ajustement.

Le Président propose de conclure un avenant à la convention de mandat afin porter 44 491,23 € HT le montant de la prise en charge du SEZEO pour les travaux de basse tension.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention de mandat n°1710 avec la commune de RESSONS SUR MATZ afin d'ajuster les montants financiers pour les travaux d'enfouissement des réseaux réalisés rue de l'Amiral et rue du Moulin à Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



AVENANT N°1
À la convention de mandat N° 1710 du 20 juillet 2017
Enfouissement coordonné des réseaux BT, EP et Télécom
Rue de l'Amiral et rue du Moulin à Vent
Commune de RESSONS SUR MATZ

ENTRE
Le Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise représenté par Monsieur Olivier FERREIRA, Président, autorisé à signer par délibération du Comité Syndical du 4 Mai 2017, ci-après dénommé « le SEZEO » ou le « Mandataire »,
Comptable assignataire du SEZEO : Trésorerie de THOUROTTE

ET
La Commune de RESSONS SUR MATZ, représentée par Monsieur Alain de PAERMENTIER, Maire, autorisé à signer par délibération du Conseil Municipal du ci-après dénommée « La Commune » ou le « Mandant »,
Comptable assignataire de la commune : Trésorerie de LASSIGNY

Considérant la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires il convient de modifier comme suit les articles suivants de la convention initiale :

ARTICLE 8. PROGRAMME – ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

8.2. L'enveloppe financière de l'ensemble des travaux est arrêtée ainsi :

Par réseau	Basse Tension	Éclairage Public	Télécom	Total
Coûts HT				
Maitrise d'œuvre	6 341,64 €	2 064,72 €	6 341,64 €	14 748,00 €
Diagnostic amiante	868,60 €	282,80 €	868,60 €	2 020,00 €
Coordination Sécurité Protection Santé	597,00 €	195,00 €	597,00 €	1 389,00 €
Travaux	84 524,05 €	38 976,01 €	42 001,46 €	165 501,52 €
TOTAL	92 331,29 €	41 518,53 €	49 808,70 €	183 658,52 €

ARTICLE 14. DÉTERMINATION DU COÛT DES OUVRAGES

La présente convention de mandat détermine la répartition du coût des travaux à la charge de chacune des structures.

Participation financière du SEZEO :

Montant HT retenu pour la Basse Tension	Remarques
Maitrise d'œuvre (Plafond marché SEZEO)	2 992,80 € <i>À régler par la commune en direct au cabinet ACP</i>
Diagnostic amiante	868,60 € <i>À régler par la commune en direct au cabinet ACP</i>
Coordination Sécurité Protection Santé	597,00 € <i>À régler par le SEZEO</i>
Travaux	84 524,05 € <i>À régler par le SEZEO</i>
TOTAL	88 982,45 €

Conformément aux modalités de participation en vigueur, le SEZEO prend en charge **50 %** des dépenses liées à la Basse Tension soit : **44 491,23 € HT**

Participation financière de la Commune :

Par réseau	Basse Tension (reste à charge)	Éclairage Public	Télécom	TOTAL
Coûts HT				
Maitrise d'œuvre	4 845,24 €	2 064,72 €	6 341,64 €	13 251,60 €
Diagnostic amiante	434,50 €	282,80 €	868,60 €	1 585,90 €
Coordination Sécurité Protection Santé	298,50 €	195,00 €	597,00 €	1 090,50 €
Travaux	42 262,03 €	38 976,01 €	42 001,46 €	123 239,50 €
TOTAL	47 840,27 €	41 518,53 €	49 808,70 €	139 167,50 €

Aux termes de l'article 6, la commune règle directement et complètement la facture de maîtrise d'œuvre et des diagnostics amiante conformément au contrat qu'elle a passé avec le cabinet ACP. Toutefois, la quote-part de ces missions due par le SEZEO au titre du réseau basse tension doit être déduite de la participation financière de la commune. Donc en plus de régler **16 768,00 € HT** au cabinet ACP, la commune doit s'acquitter auprès du SEZEO d'un montant total de :

$$124\,330 - (1\,496,4 + 434,30) = 122\,399,30 \text{ € HT}$$

$$(CSPS + Travaux \text{ à charge de la commune}) - (50\% \text{ de la maîtrise d'œuvre et des diagnostics à charge de la BT donc du SEZEO))$$

Les autres modalités de la convention de mandat N° 1710 du 20 juillet 2017 restent inchangées et applicables.

Fait à Thourotte, le

Pour le SEZEO
Le Président,
Olivier Ferreira

Pour la Commune de RESSONS SUR MATZ
Le Maire,
Monsieur Alain de PAERMENTIER